

ARRETE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 118/2026 PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire de la commune de SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011

Vu la requête présentée par Isabelle BANACHE, représentant l'association « Les Z'Amis en Balade », en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons de 3ème catégorie à l'occasion du trail des Z'Amis.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame BANACHE Isabelle, représentant l'association « Les Z'Amis en Balade », est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion du trail des Z'Amis.

Article 2 : Ce débit de boissons pourra fonctionner le **Samedi 12 septembre 2026**.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Isabelle BANACHE, représentant l'association « Les Z'Amis en Balade »,

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES,
Le 13 août 2026

Le Maire,
Patrice LONG

